

## INTERVENTION AESH SUR TEMPS MÉRIDIEN

**Question CGT :** Où en est-on de cette disposition dans le département ?

L'embauche par l'éducation nationale et rétrocession des collectivités territoriales est priorisée. C'est ce qu'on appelle la Mise à disposition : contrat unique et sur temps méridien, remboursement des collectivités à l'EN.

Cela représente 12 ETP consommés. L'EN ne récupère par les heures perdues.

Priorité des ETP pour couvrir les prescriptions de la MDA donc sur temps scolaire. Pour ce qui relève du méridien, il s'agit de préconisations. Si trop de sollicitations des collectivités : c'est soumis à l'accord des AESH et soumis au financement en moyens.

### Commentaires CGT

3 possibilités sur le temps méridien :

- Mise à disposition
- Le double contrat (qui existe encore en Mayenne selon les municipalités)
- Utilisation des ressources des territoriaux.

Là encore, une bonne usine à gaz qui peut générer également des inégalités de traitement entre les territoires.